

Camelot^{MD}, Grand Sequoia^{MD}, Grand
Canyon^{MD}, Country Mansion^{MD},
Grand Slate^{MD}, Capstone^{MD}, Slateline^{MD}

Fiche technique santé-sécurité

Mise à jour effectuée le : 08/05



Qualité et fiabilité depuis 1886...
Du plus important fabricant nord-américain de
revêtements de toiture!



GAF Materials Corporation
Fiche technique santé-sécurité
FTSS n° 1002
Date de la FTSS : Mai 2008

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS ET L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : Camelot^{MD}, Grand Sequoia^{MD}, Grand Canyon^{MD}, Country Mansion^{MD}, Grand Slate^{MD}, Capstone^{MD}, Slateline^{MD}

APPELLATION COMMERCIALE : s. o.

APPELLATION CHIMIQUE/ SYNONYME : s. o.

FAMILLE CHIMIQUE : Bardeaux en asphalte/fibre de verre

FABRICANT : GAF Materials Corporation

ADRESSE : 1361 Alps Road, Wayne, NJ 07470

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES (CHEMTREC) : 800-424-9300

POUR RENSEIGNEMENTS SEULEMENT : 800-766-3411

PRÉPARÉ PAR : Sean Connolly

APPROUVÉ PAR : Phil Curry

	Indice de risque NFPA		Indice de risque HMIS
Santé	1	Santé	1
Propriétés inflammables	1	Propriétés inflammables	1
Réactivité	0	Réactivité	0
Dangers spéciaux	-	Protection individuelle	A

DANGEREUX SELON OSHA : Oui Non

SECTION 2 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL

APPELLATION CHIMIQUE	N° CAS	%	OSHA	ACGIH	AUTRE
Granulats	-	20 – 45	NE	NE	NE
Calcaire	1317-65-3	25 – 45	5 mg/m ³ - resp. 15 mg/m ³ - total	3 mg/m ³ - resp. 10 mg/m ³ - total	REL : 5 mg/m ³ - resp. 10 mg/m ³ - total

LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL

APPELLATION CHIMIQUE	N° CAS	%	OSHA	ACGIH	AUTRE
Asphalte	8052-42-4	10 – 30	NE	0.5 mg/m ³ (fraction inhalable, comme un aérosol soluble dans le benzène)	REL : 5 mg/m ³ - Plafond (15 min. émanations)
Silice cristalline	14808-60-7	0 – 10	10 mg/m ³ / (% SiO ₂ + 2) - resp.	0.025 mg/m ³	REL : 0.05 mg/m ³ - resp.
Géotextile	65997-17-3	1 – 3	1 f/cc – resp.	1 f/cc – resp.	REL : 5 mg/m ³ - total des fibres

NE = Non établi

Tel qu'indiqué par la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses OSHA, 29 CFR 1910.1200, les produits ci-dessus sont considérés comme étant des articles et ne requièrent pas de FTSS. Cependant, GAF désire donner le plus de renseignements relatifs à la santé et à la sécurité possible afin que ce produit soit manipulé correctement. Tous les composants énumérés pour ce produit sont intégrés. Lorsque les produits sont manipulés de façon conforme et dans des conditions d'utilisation normales, aucun ingrédient ne devrait être relâché ou représenter un risque important pour la santé.

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE D'EXPOSITION PRINCIPALE : Poussière occasionnelle, inhalation

SIGNES ET SYMPTÔMES D'EXPOSITION

Yeux : Peut irriter les yeux.

Peau : Peut irriter la peau.

Ingestion : Ce produit ne doit pas être ingéré. Si ingéré, il peut causer une irritation temporaire du tube digestif.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

RISQUES GRAVES POUR LA SANTÉ : Aucun cas connu.

DANGERS D'INTOXICATION CHRONIQUE : Aucun cas connu.

CANCÉROGÉNÉICITÉ : L'implantation directe de fibres de verre dans le tissu pulmonaire d'animaux de laboratoire a causé des fibroses pulmonaires et des cancers du poumon. Des études épidémiologiques conduites sur des humains sur l'exposition par inhalation a donné des résultats négatifs. Répertoire par le NTP; cancérogène de classe 3 selon le CIRC. Remarque : La fibre de verre est entièrement enfermée à l'intérieur du produit. Si le produit est manipulé dans des conditions d'utilisation normales, la fibre de verre ne devrait pas être libérée.

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program (NTP) ont établi qu'il existe des preuves suffisantes de la cancérogénicité chez l'humain de la silice cristalline inhalée sous la forme de quartz ou de cristobalite. De plus, le CIRC a déterminé qu'il existe des preuves suffisantes de la cancérogénicité du quartz et de la cristobalite chez les animaux de laboratoire. Parmi les individus atteints de la silicose, le cancer du poumon touche surtout les fumeurs.

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a déterminé que les preuves de la cancérogénicité de l'asphalte chez l'humain sont limitées ou inadéquates. Classé dans le Groupe 2B (possiblement cancérogène pour les humains).

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

YEUX :	Garder les paupières ouvertes et laver sous un mince filet d'eau pendant au moins 15 minutes, de préférence à la douche oculaire.
PEAU :	Bien laver la région touchée avec de l'eau et du savon
INHALATION :	Se rendre à l'air frais, dans un endroit non contaminé.
INGESTION :	Ce produit ne doit pas être ingéré.
REMARQUES POUR LES MÉDECINS OU LES SECOURISTES :	Aucun renseignement disponible

SECTION 5 : PROCÉDÉS D'ATTAQUE DES FEUX

PROCÉDÉ D'EXTINCTION APPROPRIÉ :	Arrosage, mousse antialcool, dioxyde de carbone ou poudre extinctrice.
PRODUIT DE COMBUSTION DANGEREUX :	Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone.
PROCÉDÉS D'ATTAQUE DES FEUX RECOMMANDÉS :	Port recommandé (mais non exigé) d'un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le NIOSH.
DANGERS INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :	s. o.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :	Ramasser ou balayer les gros morceaux. Éviter de soulever de la poussière durant le nettoyage.
--	--

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION ET ENTREPOSAGE : Aucune exigence précise concernant la manipulation ou l'entreposage.

AUTRES PRÉCAUTIONS : Aucune

SECTION 8 : CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**MESURES D'INGÉNIERIE/
VENTILATION :** s. o.

PROTECTION RESPIRATOIRE : s. o.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes de sécurité avec protection latérale

PROTECTION DE LA PEAU : Le port de gants de coton ou de cuir est recommandé lors de la manipulation

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Aucun

**PRATIQUES D'HYGIÈNE
PROFESIONNELLE :** Lavez la peau exposée avant de manger, de boire ou de fumer et à la fin de chaque quart de travail.

**DIRECTIVES CONCERNANT
L'EXPOSITION :** s. o.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR :	Bardeau recouvert de granulés; aucune odeur remarquable.		
POINT D'ÉCLAIR :	> 550 °F	LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ :	Aucune donnée
MÉTHODE UTILISÉE :	Aucune donnée	LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ :	Aucune donnée
VITESSE D'ÉVAPORATION :	Aucune donnée	POINT D'ÉBULLITION :	Aucune donnée
pH (produit non dilué) :	Aucune donnée	POINT DE FUSION :	Aucune donnée
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Aucune donnée	GRAVITÉ PARTICULIÈRE :	Aucune donnée
DENSITÉ DE VAPEUR :	Aucune donnée	POURCENTAGE DE MATIÈRES VOLATILES :	Aucune donnée
PRESSION DE VAPEUR :	Aucune donnée	POIDS MOLÉCULAIRE :	Aucune donnée
COV AVEC EAU (LB/GAL) :	Aucune donnée	SANS EAU (LB/GAL) :	Aucune donnée

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ THERMIQUE : **STABLE** **INSTABLE**

CONDITIONS À ÉVITER (STABILITÉ) : Aucun cas connu.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Aucun cas connu.

DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUITS DANGEREUX : Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ : Aucun renseignement disponible.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES : Aucun renseignement disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉVACUATION DES DÉCHETS : Ce produit, tel que fourni, n'est pas considéré comme un déchet dangereux par l'Environmental Protection Agency (EPA) aux États-Unis selon les règlements du Resource Conservation and Recovery Act (RCRA). Conformez-vous aux règlements locaux et de l'État pour l'évacuation.

CLASSE DE RISQUES DU RCRA : Aucune

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

TRANSPORT DOT AUX É.-U.

NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ : Ce produit n'est pas classé dans la catégorie des matériaux dangereux à transporter.

CLASSE DE RISQUES : s. o.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION : s. o.
 GROUPE D'EMBALLAGE : s. o.
 DÉCLARATION SUR L'ÉTIQUETTE : s. o.
 AUTRE : s. o.

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENT FÉDÉRAL DES É.-U.

TSCA : Ce produit et ses composants figurent sur la liste du TSCA 8(b).

CERCLA : Aucune

SARA

CLASSES DE RISQUES 311/312 : Aucune

INGRÉDIENTS À DÉCLARER 313 : Aucun

CALIFORNIA PROPOSITION 65 : Ce produit contient un produit chimique identifié par l'État de la Californie comme étant cancérigène et causant des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

D'autres règlements d'État peuvent s'appliquer. Vérifiez les exigences de chaque État. Les composés suivants sont inscrits sur les listes des substances dangereuses d'au moins un des États suivants :

Appellation chimique	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Calcaire	1317-65-3	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Asphalte	8052-42-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Silice cristalline	14808-60-7	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Géotextile	65997-17-3	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

AUTRES COMMENTAIRES : Aucun

DATE DE LA DERNIÈRE FTSS : 7 novembre 2005

CHANGEMENTS DEPUIS LA DERNIÈRE FTSS : Modifiée pour correspondre au format de la section ANSI 16 de la FTSS.

Ces renseignements s'appliquent aux matériaux désignés seulement et peuvent ne pas s'appliquer à de tels matériaux lorsqu'ils sont utilisés avec d'autres matériaux ou dans le cadre d'autres travaux. À notre connaissance, ces renseignements étaient exacts et fiables au moment de leur compilation. Toutefois, aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude, fiabilité ou intégralité. L'utilisateur est responsable de considérer ces renseignements comme étant appropriés et complets pour son utilisation particulière. Nous ne sommes pas responsables de toute perte ou de tout dommage découlant de l'utilisation de ces renseignements. Aucun renseignement de ce document ne doit être interprété comme étant une recommandation pour des utilisations qui enfreignent des brevets valides, ou comme une prolongation de licence de brevets valides.